



Procédure de divorce - lieu de démarche

Par **jpbt84**, le **02/12/2008** à **11:50**

Bonjour,

Résumé de la situation.

Date de mariage le 01/07/1995 dans l'Essonne.
2 enfants issues du mariage : 16 ans et 13 ans actuellement

Je suis donc marié depuis le 1er juillet 1995, sont nés de cette union, deux enfants, nous avons déménagé en 1999 dans le Vaucluse où nous avons un logement avec un bail. Le 15 Août 2008, pour des raisons personnelles, nous décidons de déménager dans l'Essonne, ma femme, mon second fils (de 13 ans) et moi-même serons hébergés à titre gracieux dans le logement de ses enfants (enfants issus d'un premier mariage). Notre premier fils (16 ans) pour des raisons de facilité de déplacement est hébergé chez la fille de mon épouse également dans l'Essonne (toujours issue de son premier mariage).

Le 6 novembre, je décide de partir et de redescendre dans les Bouches du Rhône pour retrouver un emploi et suis actuellement hébergé.

Je souhaiterais savoir où je dois m'adresser pour le divorce n'ayant plus de domicile conjugal depuis le 15 août 2008.

Cordialement
Jean-pierre